



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 13 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM CURETTI - FAGUET - TACCONE - VERNHES - MMES FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DEGLISE - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - JACQUET (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. Olivier DUVAL.

N° 2018/27

Objet : Voirie : plan de financement du projet de réhabilitation du Pont de la Lande sur les Communes de Vénès et de Réalmont

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée du projet de réhabilitation du Pont de la Lande qui relie les communes de Vénès et de Réalmont. Les travaux devenant indispensables pour pouvoir continuer à autoriser la circulation sur cet ouvrage, un estimatif des travaux nécessaires a été réalisé à 350.000 € HT.

Suite à une réunion organisée en présence des représentants de la Commune de Réalmont, de la Commune de Vénès, du Département du Tarn, de la CC Centre Tarn et de la CCLPA, un plan de financement prévisionnel a été proposé :

CC Centre Tarn + Commune de Réalmont (40 %)	140.000 €
CCLPA (32 %)	112.000 €
Commune de Vénès (8 %)	28.000 €
Département du Tarn (20 %)	<u>70.000 €</u>
	350.000 € HT

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le plan de financement du projet de réhabilitation du Pont de la Lande comme détaillé ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès du Département du Tarn une subvention la plus haute possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement du projet de réhabilitation du Pont de la Lande comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du Département du Tarn une subvention la plus haute possible,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Annexe Voirie 2018,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et années que dessus
Pour copie conforme.
Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 15 mars 2018.



Le Président
Raymond GARDELLE

